

La C.N.J.F., Commission Nationale des Juges de France, regroupe les juges de toutes les spécialités (y compris les timbrados). Ces hommes (et quelques trop rares femmes) sont issus des clubs de l'UOF mais aussi du C.D.E. La CNJF recrute indifféremment des postulants venant du CDE ou de l'UOF (accord signé en 2011 entre CDE et UOF), chaque élève-juge gardant bien son affiliation à sa fédération d'origine.

Mais comme toute organisation la C.N.J.F a besoin de sang neuf de façon à maintenir ses effectifs et à faire face aux besoins de l'ensemble des sociétés ornithologiques françaises mais aussi aux demandes de plus en plus importantes de juges français pour juger les expositions internationales (Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Angleterre mais aussi Grèce, Autriche etc).

Le nouveau président de la CNJF, Denis Truchi a fait du recrutement et de la formation sa priorité.

Cet article a pour but de vous faire connaître les modalités de recrutement et de formation mais aussi de démystifier ces pratiques.

Qui peut devenir juge ?

En théorie tout éleveur ayant cinq ans d'ancienneté. Dans la pratique nous trouvons deux types de candidats : d'abord des éleveurs ayant beaucoup d'ancienneté dans leurs pratiques d'élevage et d'un autre côté des éleveurs plutôt novices. A noter qu'il y a 30 ans on trouvait beaucoup de candidats jeunes (entre 20 et 30 ans) alors que maintenant on trouve des candidats plus âgés. Tout est possible mais il faut savoir que la formation dure trois ans et qu'ensuite il faut quelques années de pratiques pour devenir un juge vraiment opérationnel et de bon niveau.

En tout état de cause on ne demande pas à un postulant de tout connaître, mais d'avoir des bases et d'avoir surtout une volonté de s'investir. Car outre la formation auprès de juges en activité c'est au candidat juge de compléter ses connaissances par la visite d'expositions de haut niveau. Il faut voir de l'oiseau, voir de l'oiseau et encore voir de l'oiseau.

La démarche officielle

Le candidat doit faire un dossier de candidature. Ce dossier doit comporter un curriculum vitae « oiseaux », une lettre de motivation, une lettre favorable de son président de club local, une lettre favorable de son président de région ou de son président d'entité. De plus il faut un courrier d'un juge CNJF en activité (appelé parrain). Pour les éleveurs qui n'ont pas de connaissance particulière d'un juge, ils peuvent se mettre en rapport avec le responsable de section concerné ou avec le président de la CNJF. Toutes les adresses sont sur le site internet de la CNJF, <http://www.cnjf.org>

Le déroulement de la formation et des examens

Actuellement ils sont au nombre de trois. Dans l'année suivant la candidature est organisé un examen d'entrée (il comporte une petite épreuve écrite et une épreuve pratique devant des oiseaux). Cette épreuve est assez simple et consiste à vérifier les connaissances de base du candidat. A noter que dans la saison avant le test d'entrée, le postulant peut assister à quelques jugements où des juges commencent à travailler avec lui. A l'issue de la réussite au test d'entrée, débutent les trois années de formation. Cette formation comprend des stages avec des juges CNJF mais aussi des séances de formation (lors de réunions spéciales ou par courrier, conférences téléphoniques etc). Un examen en fin de première année (appelé probatoire) puis un examen définitif en fin de troisième année sanctionnent le passage au grade de juge CNJF. Selon les sections les modalités des examens varient légèrement.

Le cas concret de la section canaris couleurs

Les trois examens se pratiquent selon des modalités proches pour la partie pratique devant les oiseaux. En revanche la partie théorique n'est testée que lors du test d'entrée et ensuite lors du probatoire ce qui veut dire que l'essentiel de la formation théorique (notamment la génétique) s'étudie la première année seulement et qu'ensuite on insiste sur les éléments pratiques : connaissance des standards et pratique du classement – jugement.

Depuis 2011, l'examen théorique se fait sous forme de QCM (questionnaire à choix multiple) = il n'y a qu'à cocher les cases des bonnes réponses.

Voici ci-dessous un exemple tiré du dernier sujet d'examen :

Sujet 3 : 1 point

Cocher la ou les cases qui correspondent à la définition de la transmission des caractères à l'hérédité intermédiaire présents chez les canaris couleurs ?

- Choix A *Concerne les caractères présents sur les autosomes à hérédité libre*
- Choix B *Concerne les caractères présents sur le chromosome X.*
- Choix C *Concerne les caractères dépendant de plusieurs paires de gènes libres ne présentant pas de phénomène de dominance ou de récessivité*
- Choix D *Concerne les caractères présents sur le chromosome Y.*

Pour la partie pratique, il y a eu des innovations à partir de 2011. L'examen pratique est maintenant constitué de deux épreuves.

D'abord une épreuve de dénomination à l'aveugle de 10 oiseaux = il faut trouver l'appellation exacte de 10 canaris couleurs présentés. Simplement l'appellation.

Ensuite une épreuve de classement de six oiseaux d'une même série. La série est constituée de 2 oiseaux très bons, puis deux bons et enfin deux oiseaux mauvais. Le candidat doit classer les six oiseaux du meilleur au plus mauvais. Cela se répète sur 6 séries. A l'examen d'entrée c'est seulement cela qu'il faut faire. Pour le probatoire et l'examen définitif il faut en plus remplir correctement les fiches de jugement de tous ces oiseaux.

Grille d'exemple :

GROUPE 1 : TRES BONS		GROUPE 2 : BONS		GROUPE 3 : MOYENS ou MAUVAIS	
1	2	3	4	5	6
Cage F	Cage A	Cage C	Cage B	Cage D	Cage E
PENALISATIONS		PENALISATIONS		PENALISATIONS	
Correcteur	Correcteur	Correcteur	Correcteur	Correcteur	Correcteur

Cette épreuve de classement se rapproche exactement de ce qu'on attend d'un juge en action : qu'il sache correctement classer des oiseaux et ensuite évaluer leur niveau de qualité en remplissant leur fiche de pointage.

Toujours est-il que ce type d'épreuve a donné toute satisfaction et qu'à Palavas en décembre 2011 les candidats s'en sont très bien sortis.



Correction de la partie pratique de l'examen d'entrée de décembre 2011, section canaris couleurs de la CNJF

Alors si vous êtes prêts à franchir le pas, n'hésitez pas. La CNJF a besoin de renouveler ses effectifs, l'ornithologie française a besoin d'éleveurs et de juges passionnés, les anciens ont envie de transmettre leur savoir aux nouvelles générations. Pour tous renseignements contactez directement les responsables de chaque section ou le président de la CNJF (Denis Truchi – 12 Chemin Citadelle – 85230 Saint Urbain – Tél : 02 28 10 90 68 ou 06 23 10 21 72 denis.truchi@orange.fr)

Coordonnées des responsables de section :

Harz : QUESADA Jean-Claude Le hameau de Janet 13410 LAMBESC Tel : 04 42 92 77 14

Malinois : CARPENTIER Roland 20 rue Saint Louis 02100 NEUVILLE ST AMAND
Tél : 03 23 68 42 74 - roland.carpentier@wanadoo.fr

Timbrados : DAKHAMA Alexandre 6 Grande Allée des Petits Prés 78990 ELANCOURT
dakhama@hotmail.fr

Canaris couleurs : GLEMET JP – 24 Rue Coty – 16000 Angoulême Tel : 05 45 38 11 08
jp.glemet@gmail.com

Canaris de postures : FAESSEL Didier 2 rue des Hirondelles 67116 REICHSTETT
Tel : 03 88 33 91 27 - didier.faessel@libertysurf.fr

Exotiques : DARMAGNAC Jean 8 impasse des Roussières 85550 LA BARRE DE MONTS
Tél : 02 51 93 84 55 - darmagnac.jean@wanadoo.fr

Psittacidés : BESCOND Jean 44 rue de Toulmengleuz 29900 CONCARNEAU
Tél : 02 98 97 34 87 - jeanbescond2@wanadoo.fr

Faune européenne et hybrides : EYTORFF Jean-Michel 9 rue Rimbaud 31270
VILLENUEVE TOLOSANE Tél : 05 61 41 57 65 - jean-michel.eytorff@wanadoo.fr